

Longueuil, le 24 juillet 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 26921– Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 27 juin dernier, concernant le 725, rue Principale à Rivière-Beaudette. Le document visé par votre demande est accessible et joint à la présente. Il s'agit de :

- Rapport de l'inspection du 7 septembre 2006 (2 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le sousigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (3)

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0993300
N/INTERVENTION : 300309426
DATE INSPECTION : 7 septembre 2006

HEURE : Arrivée : 10h50
Départ : 11h10

DATE DE RÉDACTION : 18 septembre 2006

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Lucie Veilleux
ACCOMPAGNÉ(E) DE : -

LIEU INSPECTÉ

Machinerie Exit 2
725, rue Principale
Rivière Beaudette (Québec)
JOP 1R0

ADRESSE POSTALE (si différente)

-

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
Articles 53-54 de la L.A.D.	
Rencontré(e) : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
Gaston Tardif, propriétaire	(450) 269-9996

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) CROQUIS CARTE(S) ÉCHANTILLONS

EAU
 AIR
 SOL
 MDR

AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) : Vérifier le bien-fondé de la plainte relativement à des activités de peinture effectuées à l'extérieur.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0993300

DATE DE RÉDACTION : 18 septembre 2006

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

À mon arrivée, j'ai rencontré le propriétaire et lui ai expliqué le but de ma présence. Celui-ci m'a dit qu'il était victime de harcèlement de la part d'un voisin. Ce dernier lui aurait proféré des menaces et aurait fait des actes de vandalisme sur certains de ses biens. Il m'a dit qu'il a fait un peu de peinture à l'extérieur après que des graffitis ait été faits sur certains de ses véhicules, mais que cela ne fait pas partie des activités régulières de l'entreprise, qui consiste en un concessionnaire de machinerie lourde. J'ai fait le tour de la propriété et je n'ai rien remarqué d'anormal. À noter qu'il n'y avait pas de garage sur les lieux.

3. CONCLUSION

La plainte est non fondée car il n'y a pas d'activité de peinture à cet endroit.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de fermer l'intervention.

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : Lucie Vallée
(signature)

2006-09-18
(date)

VÉRIFIÉ PAR : R. Legi
(signature)

2006-09-21
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK.
